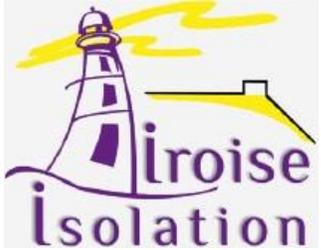


# Kiclos

LE FABRICANT QUI DÉFIE LE TEMPS



# Brest

MÉTROPOLE & VILLE



Groupama



DÉPARTEMENT  
**Finistère**  
Penn-ar-Bed

**G. NEDELEC**  
CONCESSIONNAIRE



**Granit Breton**  
CONSTRUCTION



**BREST V.I.**  
Van & Truck



**27 avril 2025**

**TROPHEE  
DEPARTEMENTAL  
DES ECOLES  
DE CYCLISME**

**BREST** 

**GUIDE TECHNIQUE**

<b>Mot d'accueil.....</b>	<b>[4]</b>
<b>Le KBMC, organisateur .....</b>	<b>[5]</b>
<b>Animation.....</b>	<b>[6]</b>
<b>Sécurité.....</b>	<b>[7]</b>
<b>Restauration &amp; Propreté.....</b>	<b>[8]</b>
<b>Règlement Général</b>	
<b>Article 1.1 Date et Lieux.....</b>	<b>[9] à [13]</b>
<b>Article 1.2 Equipes participantes, catégories et épreuves.....</b>	<b>[14]</b>
<b>Article 1.3 Composition des équipes.....</b>	<b>[14]</b>
<b>Article 1.4 Encadrement des équipes et contrôles des épreuves.....</b>	<b>[15]</b>
<b>Article 1.5 Réunion des responsables et remise des dossards et transpondeurs..</b>	<b>[15]</b>
<b>Article 1.6 Engagements.....</b>	<b>[16]</b>
<b>Article 1.7 Classements individuels.....</b>	<b>[17]</b>
<b>Article 1.8 Classements par équipe.....</b>	<b>[17]</b>
<b>Article 1.9 Réclamations.....</b>	<b>[18]</b>
<b>Article 1.10 Adhésion au règlement.....</b>	<b>[18]</b>
<b>Article 1.11 Composition du jury.....</b>	<b>[18]</b>
<b>Règlement Technique</b>	
<b>Article 2.1 Obligations de sécurité des participants et encadrants.....</b>	<b>[19] à [20]</b>
<b>Article 2.2 Planning.....</b>	<b>[21] à [23]</b>
<b>Article 2.3 Epreuve d'adresse.....</b>	<b>[24] à [31]</b>
<b>Article 2.4 Epreuve de cyclo-cross.....</b>	<b>[32] à [33]</b>
<b>Article 2.5 Epreuve de vitesse.....</b>	<b>[34] à [35]</b>
<b>Article 2.6 Epreuve sur route.....</b>	<b>[36] à [37]</b>
<b>A bientôt !.....</b>	<b>[38]</b>

Depuis sa création fin 2017, c'est en 2018 que le Kiclos Brest Métropole Cyclisme est arrivé dans les pelotons Bretons. Notre mission première est la formation des jeunes à la pratique du vélo pour les accompagner vers la compétition ainsi que la promotion de la compétition sur route et sur piste, pour toutes les catégories, à partir de 7 ans.

A l'entame de la huitième année de sa jeune existence le KBMC peut s'appuyer sur une équipe de bénévoles dévoués et expérimentés. Nous avons déjà organisé une étape des *Routes de l'Ouest « la Kiclos Ladies »* en 2019 ainsi que trois championnats : le *Championnat du Finistère 2<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> Catégories et Pass* en 2021, le *Trophée Régional des Ecoles de Cyclisme* en 2022, et maintenant le *Trophée Départemental des Ecoles de Cyclisme* en 2025.

Le 27 avril prochain, nous vous accueillerons sur le site du Petit Kerzu pour les épreuves de vitesse, d'adresse et de cyclo-cross. Les épreuves sur route se dérouleront dans la zone de Kergaradec.

Nous tenons à remercier chaleureusement la Ville de Brest et son service des sports pour la mise à disposition du centre sportif du Petit Kerzu, ainsi qu'à tous nos partenaires qui nous soutiennent dans nos projets.

Un grand merci également à tous les encadrants et bénévoles, membres du club ou extérieurs, pour leur précieuse contribution au bon déroulement de cette journée.

Place au sport ! Nous souhaitons à tous les jeunes une journée agréable, remplie de joie et de bonne humeur.

Philippe PIERRE  
*Président du Kiclos Brest Métropole Cyclisme*

Année de création du KBMC : 2017

LICENCES	NOMBRES
ARBITRES REGIONAUX	2
MOTARDS	7
ECOLE DE CYCLISME	10
U15 & U17	3
ACCESS	16
OPEN	8

FONCTION	
Président	Philippe PIERRE
Secrétariat	Philippe BOUDINOT Soizick QUEMENEUR
Trésorerie	Christophe HARDY Cyril MOREL
Conseil d'Administration	16 membres

**L'animation de la journée sera assurée par Jean-Yves RICHARD.**



## Secours

Le dispositif de secours sera assuré conformément à la réglementation en vigueur sur l'ensemble de la journée.

Lors de cette journée, la prise en charge des premiers secours sera assurée par un médecin : Docteur Stéphanie DOPFF.

## Zones particulières

Par soucis de respect du site du Petit Kerzu, les **zones d'athlétisme sont totalement interdites (vélos, piétons,...)**.

**L'espace de musculation sort du cadre du Trophée.** L'organisateur décline toute responsabilité concernant son utilisation.

**La présence de tout coureur en dehors des zones sécurisées par l'organisation sera considérée sous la responsabilité des éducateurs de son club, ou de ses parents si ceux-ci sont présents lors de cette manifestation sportive.**

**Les transferts entre les deux sites (Petit Kerzu et Kergaradec) se feront sous la responsabilité des parents ou éducateurs. Le club organisateur se décharge de toute responsabilité lors de ces transferts.**

Un stand de petite restauration chaude sera à votre disposition en fin de matinée, midi et fin d'après-midi sur le site du Petit Kerzu.

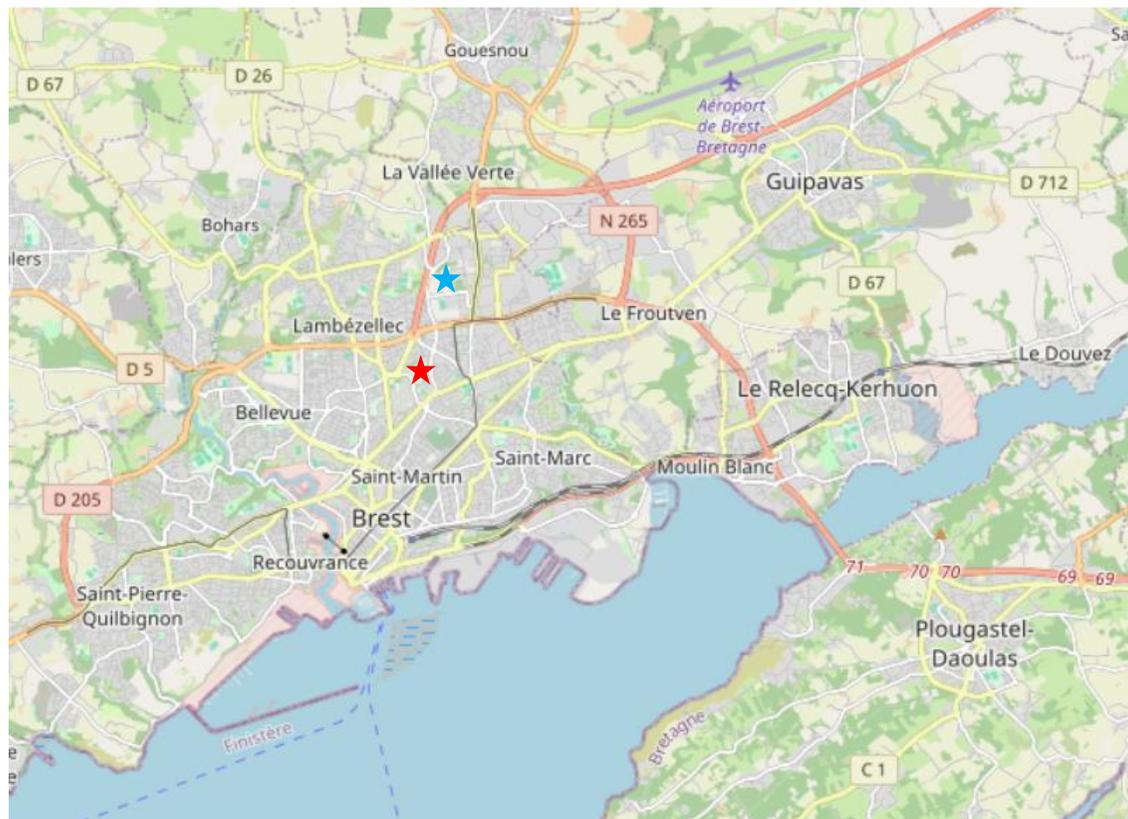
Nous vous remercions de bien vouloir veiller à faire attention à la propreté des sites. Des poubelles seront mises à votre disposition.

## Article 1.1 – Date et Lieux

L'organisation du Trophée Départemental des Ecoles de Cyclisme (TDEC) 2025 du Finistère a été attribuée au Kiclos Brest Métropole Cyclisme par le Comité de Bretagne.

Il se déroulera à Brest, le **dimanche 27 avril 2025** :

- ★ Sur le **Complexe Sportif du Petit Kerzu** pour les épreuves du matin et les résultats,
- ★ Sur la **Zone d'Activités de Kergardec** pour l'épreuve route de l'après-midi.



## Article 1.1 – Date et Lieux (suite) – SITE 1 : Complexe Petit Kerzu

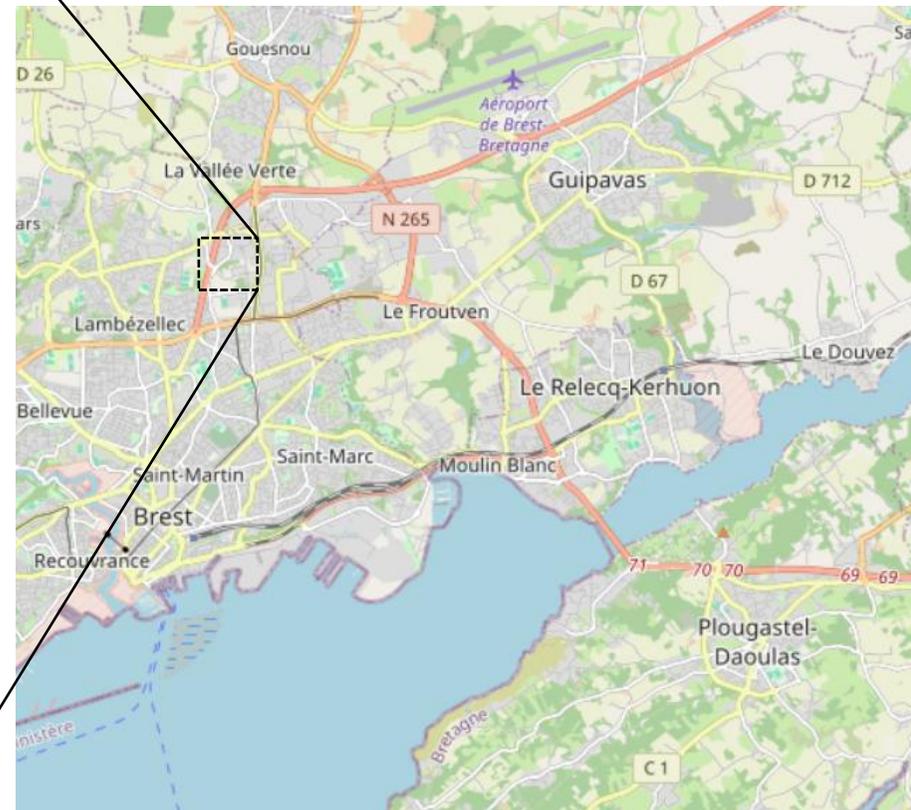
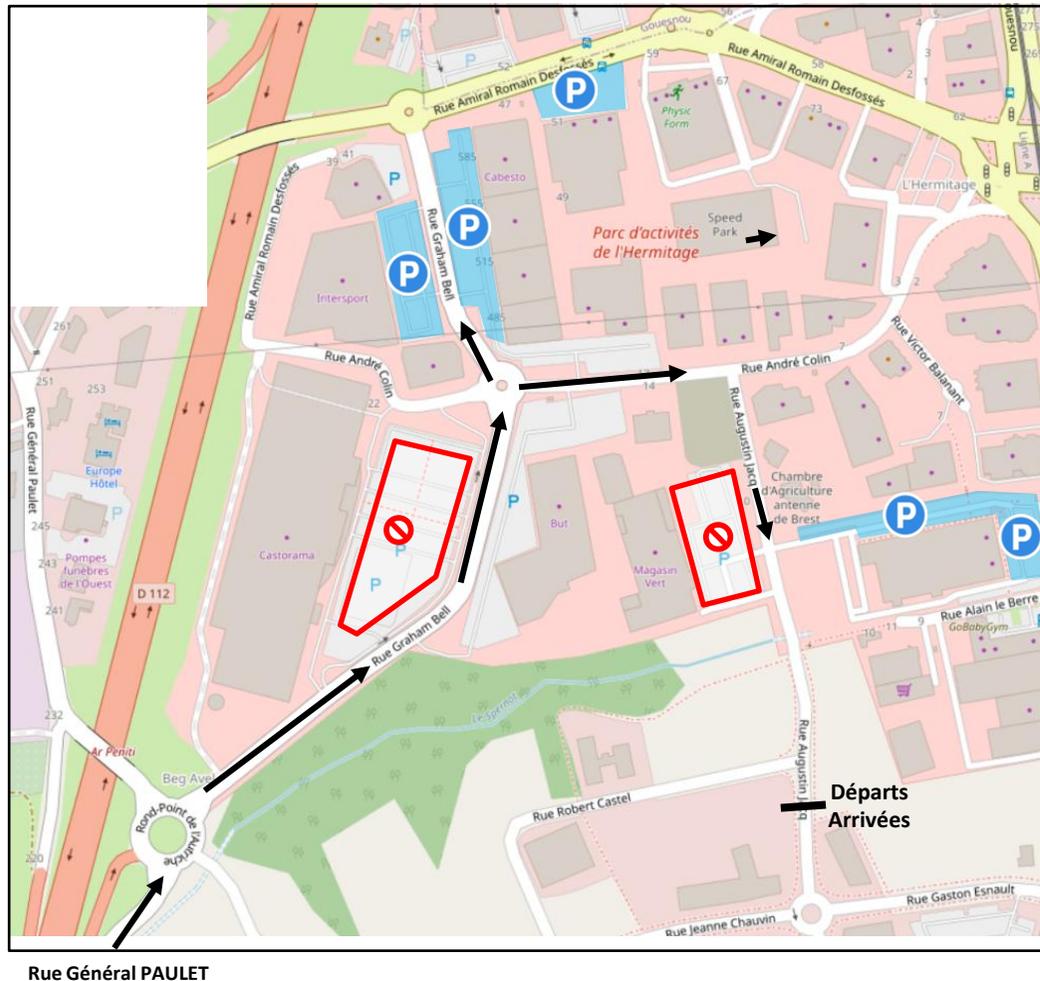
L'accès au site se fera **exclusivement par l'entrée secondaire située à l'Est** (rue Van Gogh).  
Attention, les GPS indiquent l'entrée principale qui sera interdite.





## Article 1.1 – Date et Lieux (suite) – SITE 2 : Kergaradec - PARKINGS

Parkings indiqués en bleu à privilégier.  
Les parking des magasins ouverts le dimanche sont INTERDITS.



## Article 1.1 – Date et Lieux (suite) – SITE 2 : Kergaradec

**Attention**  
Il n'y aura pas de  
toilettes sur ce site.



Grande Boucle 2.180 km  
Petite Boucle 0.620 km

## Article 1.2 – Equipes participantes, catégories et épreuves

Le TDEC se déroule sur une seule journée. Il s'adresse aux jeunes licenciés de la Fédération Française de Cyclisme des clubs finistériens pour la saison 2025.

Ce Trophée Départemental se situe en amont du Trophée Régional des Ecoles de Cyclisme (TREC) et du Trophée de France du Jeune Cycliste (TFJC).

Les épreuves par catégorie sont les suivantes :

Catégories	Années de naissance	Epreuves		
U7	2019 – 2020	Adresse	Vitesse	Route
U9	2017 – 2018	Adresse	Vitesse	Route
U11	2015 – 2016	Cyclo-cross	Vitesse	Route
U13	2013 – 2014	Cyclo-cross	Vitesse	Route

## Article 1.3 – Composition des équipes

Les équipes doivent engager au moins 6 coureurs répartis comme suit :

- 2 coureurs U9 (garçon ou fille),
- 2 coureurs U11 (garçon ou fille),
- 2 coureurs U13 (garçon ou fille).

La participation des U7 est libre. Ceux-ci ne rentreront pas dans le classement par équipe.

**Des ententes de clubs sont possibles à condition que ceux-ci ne disposent pas de l'effectif minimum requis dans leurs licenciés de l'année en cours.**

**Attention ! Il n'y aura pas de droit au joker, les équipes incomplètes se verront classées après les équipes complètes.**

## **Article 1.4 – Encadrement des équipes et contrôles des épreuves**

Chaque équipe ou entente devra désigner au préalable un responsable d'équipe qui sera le seul interlocuteur du collège des arbitres et de l'équipe organisatrice. Il devra être présent aux réunions organisées lors de cette journée.

Indépendamment du responsable d'équipe nommément désigné, chaque club devra, dans le but d'assurer le bon déroulement des épreuves, désigner 1 arbitre et 1 éducateur par club pour le contrôle des épreuves.

Penser à se munir de chronomètres, pas de téléphones portable.

Les identités des encadrants seront déclinées dans le bulletin d'engagement.

## **Article 1.5 – Réunion des responsables et remise des dossards et transpondeurs**

La **réunion des responsables d'équipes** aura lieu dans le **Local Secrétariat du Complexe du Petit Kerzu à Brest le 27 avril à 8h30**.

Au cours de celle-ci, seront rappelés le règlement et les points importants de la journée.

Le responsable désigné par chaque équipe pourra retirer les dossards muni des licences de ses coureurs, ainsi que les transpondeurs du Comité de Bretagne, qui seront à fixer sur la fourche avant droite avant les épreuves de route (après-midi).

Il devra restituer les dossards et transpondeurs des coureurs absents avant le début des épreuves.

Les dossards seront attribués, par catégorie, dans l'ordre du bulletin d'inscription.

A l'issue des épreuves sur route, les responsables d'équipes devront récupérer l'ensemble des dossards et transpondeurs et les remettre à l'organisateur. En cas de perte ou de dégradation des transpondeurs, le club encourra une amende.



## **Article 1.7 – Classements individuels**

A l'issue de chaque épreuve (Adresse ou Cyclo-cross, Vitesse, Route), un classement sera mis en place.

Chaque place attribuera un certain nombre de points aux coureurs classés.

Un classement uniquement entre féminines sera effectué afin de ne pas décaler leur place entre elles au scratch parmi les coureurs garçons. Cependant dans le classement général par équipe, les deux premières places au scratch de chaque épreuve seront bien pris en compte (fille ou garçon).

Le barème retenu est le suivant : 1<sup>ère</sup> place = 1 point / 2<sup>e</sup> place = 2 points / 3<sup>e</sup> place = 3 points / ... et ainsi de suite

Les différents points seront additionnés et le coureur (fille ou garçon) vainqueur sera celui qui aura marqué le moins de points.

Le 1<sup>er</sup> et la 1<sup>ère</sup> de chaque catégorie (U7, U9, U11, U13) se verra attribuer un maillot distinctif offert par le Comité Départemental du Finistère. Les 3 premiers (filles et garçons) des catégories U9, U11, U13 recevront une médaille distinctive offerte par le Comité Départemental du Finistère. Dans la catégorie des U7, tous les participants recevront une médaille offerte par le club organisateur.

## **Article 1.8 – Classements par équipe**

Le classement général par équipe prendra en compte l'addition des deux meilleurs coureurs (filles ou garçons) dans chaque catégorie et pour chaque épreuve. Pour les équipes incomplètes, chaque coureur manquant vaudra 100 points. L'équipe déclarée vainqueur sera celle qui aura marqué le moins de points.

Le classement se fera sur les 6 meilleures places dans chaque épreuve (1<sup>er</sup> = 1 point ; 2<sup>e</sup> = 2 points ; etc)

L'équipe vainqueur se verra attribuée un Trophée offert par le Comité Départemental du Finistère. Toute équipe qui gagnera le trophée 3 années consécutives (à compter de 2023) se verra attribuer le trophée de manière définitive. Toutes les équipes participantes recevront une récompense.

Les 5 premières équipes du classement général seront qualifiées pour le Trophée Régional des Ecoles de Cyclisme (TREC), qui se déroulera le 1<sup>er</sup> juin 2025 à Saint-Avé (Vannes, 56). Le comité du Finistère alignera également 1 équipe mixte. Pour constituer cette équipe, les coureurs seront sélectionnés parmi les clubs non sélectionnés au TREC à partir du classement général du TDEC 2025.

## **Article 1.9 – Réclamations**

Seuls les responsables désignés des écoles de cyclisme participantes sont habilités à solliciter les membres du jury ou les arbitres, identifiables par le port d'un badge distinctif, en cas de litiges ou de contestations.

**Aucune remarque intempestive de la part des parents, supporters ou autres à l'encontre des arbitres, dirigeants ou autres bénévoles ne sera tolérée.**

**Tout manquement se traduira par une pénalité de 60 points de l'équipe fautive.**

Les membres du jury et les arbitres se réuniront en fin de matinée et à l'issue des épreuves sur route pour examen des litiges éventuels avant l'établissement de classements définitifs.

## **Article 1.10 – Adhésion au règlement**

L'inscription, établie par le club, des jeunes coureurs et des encadrants par l'intermédiaire du bulletin d'engagement, entraîne l'approbation du présent règlement.

## **Article 1.11 – Composition du jury**

Le jury des arbitres sera désigné par la Commission Régionale du Corps des Arbitres (CRCA). Il sera composé d'un président de jury et de plusieurs arbitres responsables des différentes épreuves.

## Article 2.1 – Obligations de sécurité des participants et encadrants

### 2.1.1 Abandon

Le concurrent qui abandonne lors d'une épreuve sera classé à la dernière place de celle-ci. Il pourra disputer les épreuves suivantes s'il justifie son abandon auprès du collège des arbitres.

### 2.1.2 Casques, gants et dossards

Le casque, les gants et le dossard non plié à épingles seront obligatoires pour toutes les épreuves.

Le port du casque homologué est obligatoire sur l'ensemble du site avant, pendant et après les épreuves.

Tout manquement à cette règle de base dûment constaté par un membre du collège des arbitres entraînera **une pénalisation de 60 points de l'équipe concernée**.

En cas de perte du casque durant une épreuve, le coureur devra s'arrêter immédiatement. Il ne pourra repartir qu'à nouveau coiffé de celui-ci sous peine de mise hors course.

Le port du casque homologué et des gants concernera tous les enfants participants mais aussi les parents et accompagnateurs. Le constat du non respect de ce point entraînera **une pénalité pour le club d'appartenance de 60 points**.

### 2.1.3 Pédales

Pour le cyclo-cross, les pédales automatiques sont autorisées.

Pour toutes les épreuves, les courroies sur pédales automatiques sont interdites.

## **Article 2.1 – Obligations de sécurité des participants et encadrants**

### **2.1.4 Vélos**

Tous les types de vélos, sauf BMX, seront acceptés s'ils sont conformes aux normes UCI.

Les guidons dits « cornes de vache » (embouts de guidon) sont interdits.

Les extrémités des cintres devront être obturées par des embouts.

**Le développement sera limité à 5,60m pour les catégories U9 et U11, et 6,40m pour la catégorie U13 (le développement est libre pour le cyclo-cross).**

Le blocage du ou des dérailleurs ne sera pas accepté.

Tout braquet non conforme à la catégorie ne sera pas autorisé à courir.

Les coureurs devront se présenter au **contrôle des braquets, 15 minutes avant les épreuves de vitesse et de route**. Ils ne devront pas quitter la zone à l'issue du contrôle.

Toute fraude sera sanctionnée au classement à la dernière place de l'épreuve concernée.

Les roues doivent être standards et uniquement à rayon (les roues à bâtons ou lenticulaires ne seront pas autorisées).

Pour les **catégories U7 et U9, un seul vélo** sera autorisé pour l'adresse, la vitesse et la route. Ils seront marqués au début de la 1<sup>ère</sup> épreuve.

De manière générale, la réglementation fédérale (titre IX) s'applique pour toutes les épreuves de la journée.

## Article 2.2 – Planning

### 2.2.1 Organisation générale

Horaires	Site	Lieu	Objet
08h00	Petit Kerzu	Local secrétariat	Accueil des équipes, contrôle des licences, remise des dossiers aux responsables désignés sur le bulletin d'engagements
08h30	Petit Kerzu	Local secrétariat	Réunion du jury et des responsables d'équipes : règlement, horaires, déroulement des épreuves
09h00	Petit Kerzu	Voir plan	Début des épreuves : Adresse, Vitesse, Cyclo-cross selon planning
12h00	Petit Kerzu	Local secrétariat	Fin des épreuves de la matinée et débriefing du jury
11h30 -13h15	Petit Kerzu	Barnum KBMC	Petite restauration
13h45	Kergaradec	Podium	Appel des coureurs pour contrôle braquet Début des épreuves sur route selon planning
17h00	Kergaradec	Podium	Fin des épreuves de route
17h30	Kergaradec	Salle annexe	Réunion du jury et validation des résultats
17h00-18h00	Petit Kerzu	Barnum KBMC	Petite restauration
18h00	Petit Kerzu	Gymnase principal	Cérémonie protocolaire – Pot de l'amitié

## Article 2.2 – Planning

### 2.2.2 Horaires du matin

**Toute absence à l'heure de départ induira un départ à la fin de la liste des coureurs. Pas de décalage d'heure.**

Horaires	U7	U9	U11	U13
09h00	ADRESSE Reconnaissance	VITESSE Contrôle braquet	CYCLO-CROSS Reconnaissance	CYCLO-CROSS Reconnaissance
09h15	ADRESSE Epreuve	VITESSE Epreuve	CYCLO-CROSS Epreuve	
09h45	VITESSE Contrôle braquet			
10h00	VITESSE Epreuve	ADRESSE Reconnaissance		CYCLO-CROSS Epreuve
10h15		ADRESSE Epreuve	VITESSE Contrôle braquet	
10h30			VITESSE Epreuve	
11h00				VITESSE Contrôle braquet
11h15				VITESSE Epreuve

## Article 2.2 – Planning

### 2.2.2 Horaires de l'après-midi

**Toute absence à l'heure de l'appel induira un départ à la fin de la liste des coureurs.**

Horaires	U7	U9	U11	U13
13h45	ROUTE Appel – Contrôle de braquet			
13h55	ROUTE Epreuve			
14h00		ROUTE Appel – Contrôle de braquet		
14h15		ROUTE Epreuve		
14h45			ROUTE Appel – Contrôle de braquet	
15h00			ROUTE Epreuve	
15h30				ROUTE Appel – Contrôle de braquet
15h45				ROUTE Epreuve

## Article 2.3 – Epreuve d’adresse

### 2.3.1 Généralités

Cette épreuve chronométrée concerne uniquement les **U7** et **U9** sur un parcours déterminé.

Elle se compose de **5 jeux pour les U7** et **7 jeux pour les U9**, choisis par le club organisateur et validés par la Commission Jeune du Finistère.

La **reconnaissance du parcours** s’effectuera à **pied, encadrée** par les éducateurs accompagnés des arbitres. Elle se déroulera **avant le début des épreuves**, suivant l’article 3.2.

Les **coureurs** devront être **présents dans la zone d’attente 5 minutes avant le départ**. Cette zone doit permettre aux jeunes cyclistes de se préparer (mise en place des cale-pieds, dépose de bidon,...) et de s’élancer. Le **chronométrage** démarre **au passage de la ligne de zone**.

La crevaison ou le bris de matériel dûment constaté par les arbitres permettra un nouveau départ en dernière série.

En cas de problème de chronomètre, le coureur concerné repartira en dernière série.

Il sera compté un **maximum de 6 fautes par obstacle**.

**Toute absence à l’heure de départ induira un départ à la fin de la liste des coureurs.**

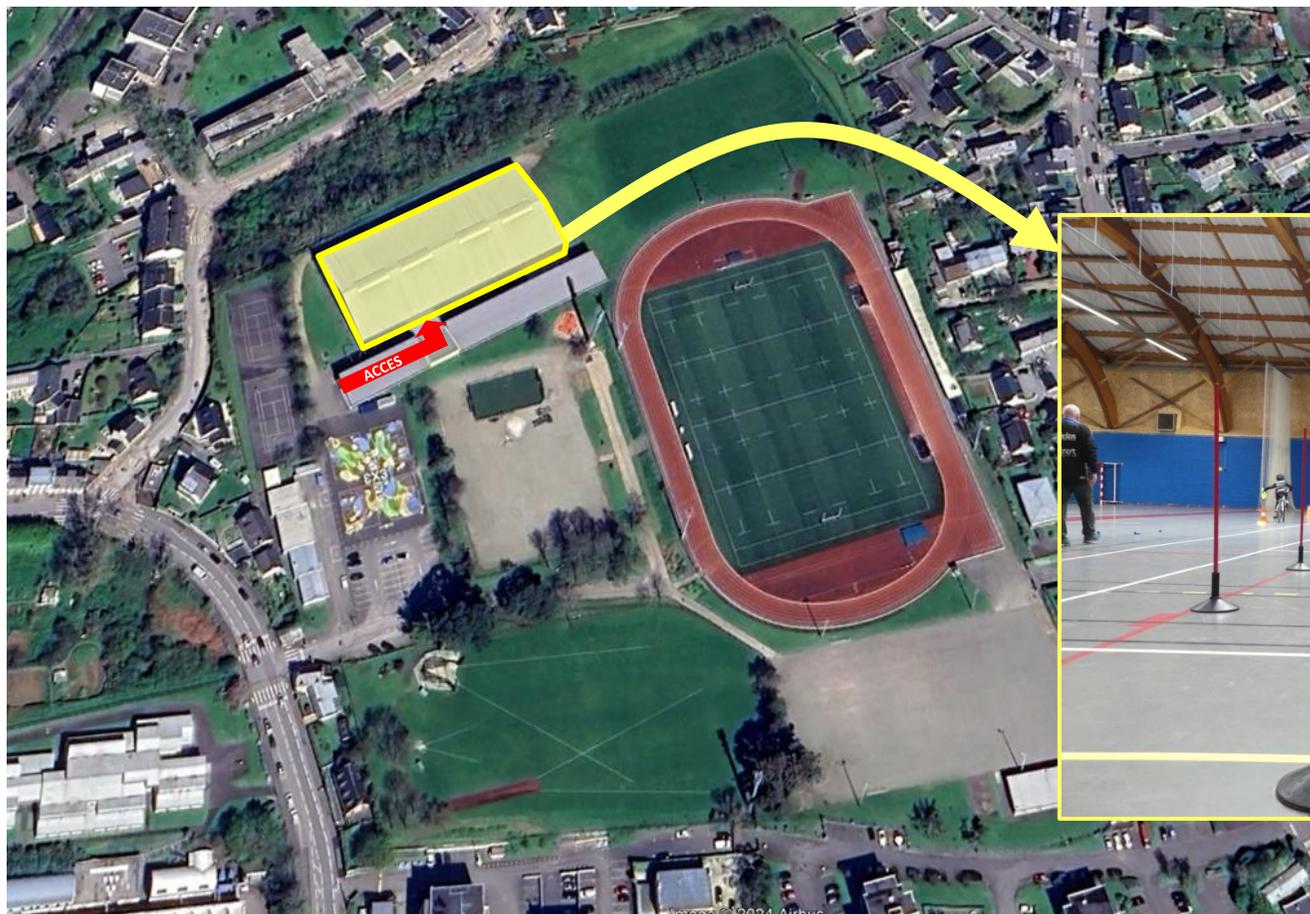
**Pas de décalage d’heure.**

**Les entrainements sur le circuit la veille et le jour de l’épreuve sont interdits sous peine d’être déclassé en dernière place de l’épreuve.**

## Article 2.3 – Epreuve d'adresse (suite)

### 2.3.2 Terrain

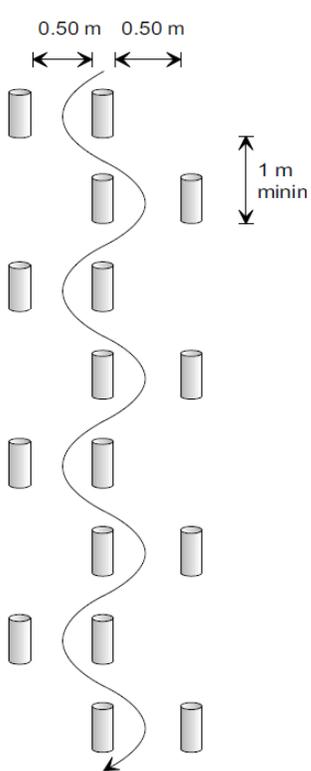
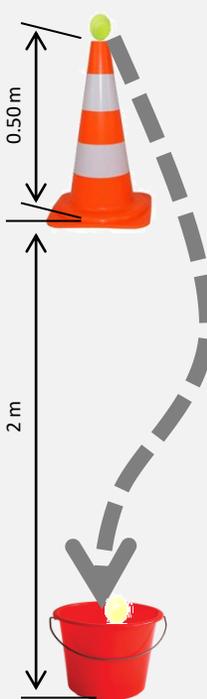
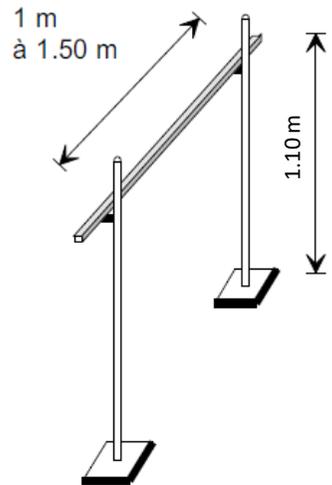
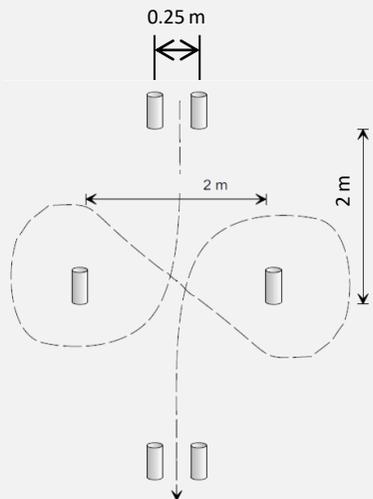
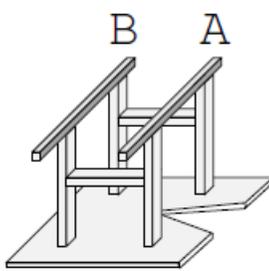
Elle se déroule sur une surface béton peinte, dans le gymnase du Complexe du Petit Kerzu.



## Article 2.3 – Epreuve d’adresse (suite)

### 2.3.3 Jeux pour les U7 / Jeux et ordre

Distance entre les jeux : 8 à 10 m

1	2	3	4	5
<p><b><u>CHENILLE</u></b></p> 	<p><b><u>PRISE ET POSE D'UNE BALLE DE TENNIS D'UN CÔNE DANS UN SEAU</u></b></p> 	<p><b><u>PASSAGE SOUS BARRE</u></b></p> 	<p><b><u>SIMPLE HUIT</u></b></p> 	<p><b><u>BARRE TOMBEE</u></b></p>  <p>Epreuve : Faire tomber la barre A avec la roue avant sans faire tomber la barre B.</p>

## Article 2.3 – Epreuve d’adresse (suite)

### 2.3.3 Jeux pour les U7 (suite) / Ordre et pénalités

1	2	3	4	5
<u>CHENILLE</u>	<u>PRISE ET POSE D'UNE BALLE DE TENNIS D'UN CÔNE DANS UN SEAU</u>	<u>PASSAGE SOUS BARRE</u>	<u>SIMPLE HUIT</u>	<u>BARRE TOMBEE</u>
- chaque quille tombée, évitée ou mal passée <b>5 sec.</b>	- <b>3 essais</b> obligatoires pour la prise	- barre tombée <b>5 sec.</b>	- chaque quille tombée, évitée ou mal passée <b>5 sec.</b>	- 2 barres tombées <b>5 sec.</b>
- pied à terre ou chute <b>5 sec.</b>	- balle lâchée après la prise ou tombée à la pose <b>5 sec.</b>	- pied à terre ou chute <b>5 sec.</b>	- pied à terre ou chute <b>5 sec.</b>	- jeu renversé <b>5 sec.</b>
- tout le jeu évité <b>1 min. et 30 sec.</b>	- pied à terre ou chute <b>5 sec.</b>	- tout le jeu évité <b>1 min. et 30 sec.</b>	- tout le jeu évité <b>1 min. et 30 sec.</b>	- pied à terre avant la chute de la 1 <sup>ère</sup> barre <b>5 sec.</b>
- 6 fautes maximum <b>soit 30 sec.</b>	- tout le jeu évité ou 3 essais non respectés <b>1 min. et 30 sec.</b>		- 6 fautes maximum <b>soit 30 sec.</b>	- chute <b>5 sec.</b>
				- tout le jeu évité <b>1 min. et 30 sec.</b>

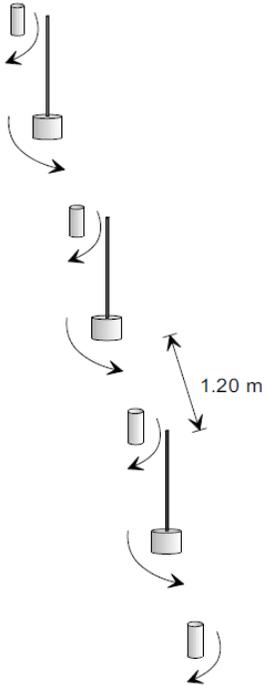
## Article 2.3 – Epreuve d’adresse (suite)

### 2.3.4 Jeux pour les U9 / Jeux et ordre

Distance entre les jeux : 8 à 10 m

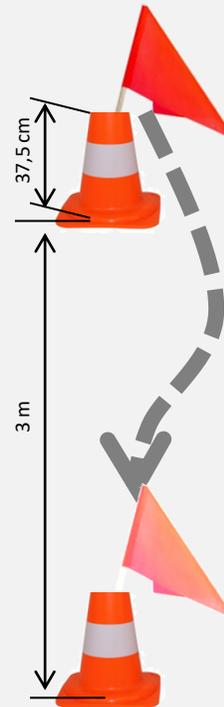
1

#### SLALOM COMPOSE QUILLES-PIQUETS



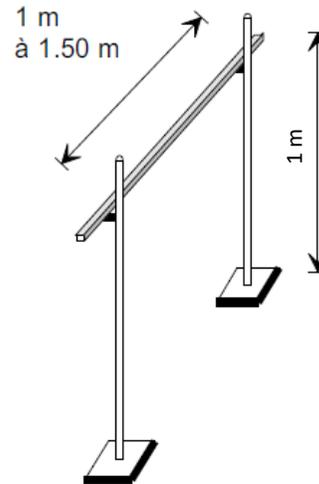
2

#### PRISE ET POSE D'UN FANION



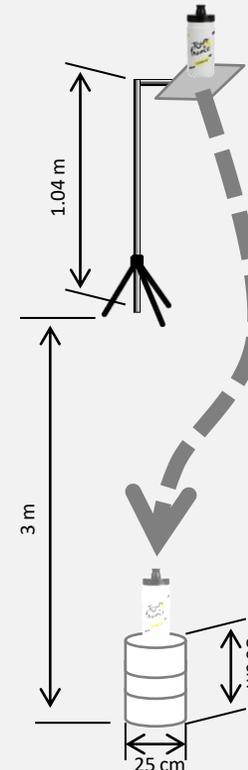
3

#### PASSAGE SOUS BARRE



4

#### PRISE ET POSE D'UN BIDON



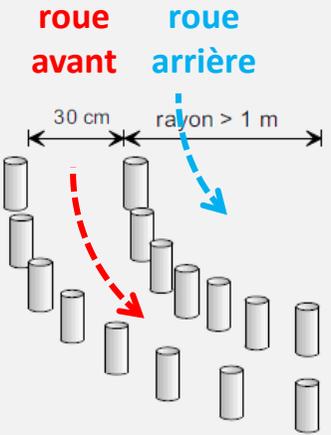
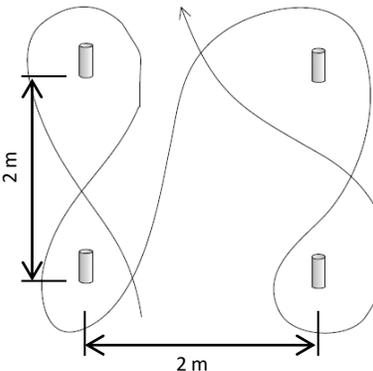
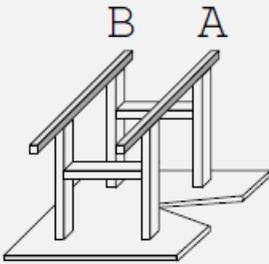
.. suite  
page  
suivante ..

## Article 2.3 – Epreuve d'adresse (suite)

### 2.3.4 Jeux pour les U9 (suite) / Jeux et ordre

Distance entre les jeux : 8 à 10 m

.. suite  
de la page  
précédente ..

5	6	7
<p style="text-align: center;"><u>PASSAGE ETROIT COURBE</u></p> 	<p style="text-align: center;"><u>DOUBLE HUIT</u></p> 	<p style="text-align: center;"><u>BARRE TOMBEE</u></p>  <p>Epreuve : Faire tomber la barre A avec la roue avant sans faire tomber la barre B.</p>

## Article 2.3 – Epreuve d’adresse (suite)

### 2.3.4 Jeux pour les U9 (suite) / Ordre et pénalités

1	2	3	4
<u>SLALOM COMPOSE QUILLES-PIQUETS</u>	<u>PRISE ET POSE D'UN FANION</u>	<u>PASSAGE SOUS BARRE</u>	<u>PRISE ET POSE D'UN BIDON</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- chaque quille ou piquet tombé, évité ou mal passé <b>5 sec.</b></li> <li>- pied à terre ou chute <b>5 sec.</b></li> <li>- tout le jeu évité <b>1 min. et 30 sec.</b></li> <li>- 6 fautes maximum <b>soit 30 sec.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>3 essais</b> obligatoires pour la prise</li> <li>- fanion lâché après la prise ou tombé à la pose <b>5 sec.</b></li> <li>- pied à terre ou chute <b>5 sec.</b></li> <li>- tout le jeu évité ou 3 essais non respectés <b>1 min. et 30 sec.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- barre tombée <b>5 sec.</b></li> <li>- pied à terre ou chute <b>5 sec.</b></li> <li>- tout le jeu évité <b>1 min. et 30 sec.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>3 essais</b> obligatoires pour la prise</li> <li>- bidon lâché après la prise ou tombé à la pose <b>5 sec.</b></li> <li>- pied à terre ou chute <b>5 sec.</b></li> <li>- tout le jeu évité ou 3 essais non respectés <b>1 min. et 30 sec.</b></li> </ul>

.. suite  
page  
suivante ..

## Article 2.3 – Epreuve d’adresse (suite)

### 2.3.4 Jeux pour les U9 (suite) / Ordre et pénalités

5	6	7
<u>PASSAGE ETROIT COURBE</u>	<u>DOUBLE HUIT</u>	<u>BARRE TOMBEE</u>
- chaque quille tombée, évitée ou mal passée <b>5 sec.</b>	- chaque quille tombée, évitée ou mal passée <b>5 sec.</b>	- 2 barres tombées <b>5 sec.</b>
- pied à terre ou chute <b>5 sec.</b>	- pied à terre ou chute <b>5 sec.</b>	- jeu renversé <b>5 sec.</b>
- tout le jeu évité <b>1 min. et 30 sec.</b>	- non respect du fléchage <b>5 sec.</b>	- pied à terre avant la chute de la 1 <sup>ère</sup> barre <b>5 sec.</b>
- 6 fautes maximum <b>soit 30 sec.</b>	- tout le jeu évité <b>1 min. et 30 sec.</b>	- chute <b>5 sec.</b>
	- 6 fautes maximum <b>soit 30 sec.</b>	- tout le jeu évité <b>1 min. et 30 sec.</b>

.. suite  
de la page  
précédente ..

## Article 2.4 – Epreuve de cyclo-cross

### 2.4.1 Généralités

Cette épreuve chronométrée concerne uniquement les **U11** et **U13** sur un tracé déterminé.

Le circuit sera à parcourir 1 fois par les coureurs. Les départs seront individuels, à des écarts fixes.

La reconnaissance à pied du circuit sera autorisée, encadrée par les éducateurs et le responsable de site.

Elle se déroulera avant le début des épreuves, suivant l'article 2.2.

Les coureurs devront être présents dans la zone d'attente 10 minutes avant le départ.

La crevaison ou le bris de matériel dûment constaté par les arbitres permettra un nouveau départ en dernière série.

En cas de problème de chronomètre le coureur concerné repartira en dernière série.

Toute sortie volontaire du parcours, constatée par un arbitre ou un signaleur, entraînera le déclassement de l'intéressé en dernière place de l'épreuve de la série.

Toute aide extérieure apportée à un concurrent entraînera le déclassement en dernière place de l'épreuve de sa série.

Un arbitre sera placé à mi-parcours pour aider le jeune coureur en cas d'incident (ex.: saut de chaîne).

**Toute absence à l'heure de départ induira un départ à la fin de la liste des coureurs.**

**Pas de décalage d'heure.**

**Les entrainements sur le circuit la veille et le jour de l'épreuve sont interdits sous peine d'être déclassé en dernière place de l'épreuve.**

## Article 2.4 – Epreuve de cyclo-cross (suite)

### 2.4.2 Terrain

Elle se déroule sur un circuit entièrement sécurisé en espace vert situé à l'angle nord du Complexe du Petit Kerzu.



## Article 2.5 – Epreuve de vitesse

### 2.5.1 Généralités

Cette épreuve chronométrée, départ arrêté : roue avant sur la ligne de départ concerne toutes les catégories. Les départs seront individuels.

Les coureurs devront se présenter au contrôle des braquets, 15 minutes avant l'épreuve. Ils ne devront pas quitter la zone à l'issue du contrôle.

Elle se déroule en ligne droite.

Le coureur, tenu par un éducateur s'élancera seul au signal du starter désigné par le Comité Départemental.

Le chronométrage se déclenchera automatiquement.

Une crevaison, un bris de matériel, une chute ou incident électronique dûment constaté par les arbitres autorisera un nouveau départ ; à l'inverse, un saut de chaîne, un déchaussage ou un décentrage de roue après le franchissement de la ligne de départ ne générera pas de nouveau départ.

Le jour même de l'épreuve, aucun passage sur la zone de l'épreuve ne sera toléré avant le départ officiel.

L'accès à la table de chronométrage sera interdit à toute personne autre que le chronométreur et les membres du jury.

La distance à parcourir sera de 70 mètres pour toutes les catégories.

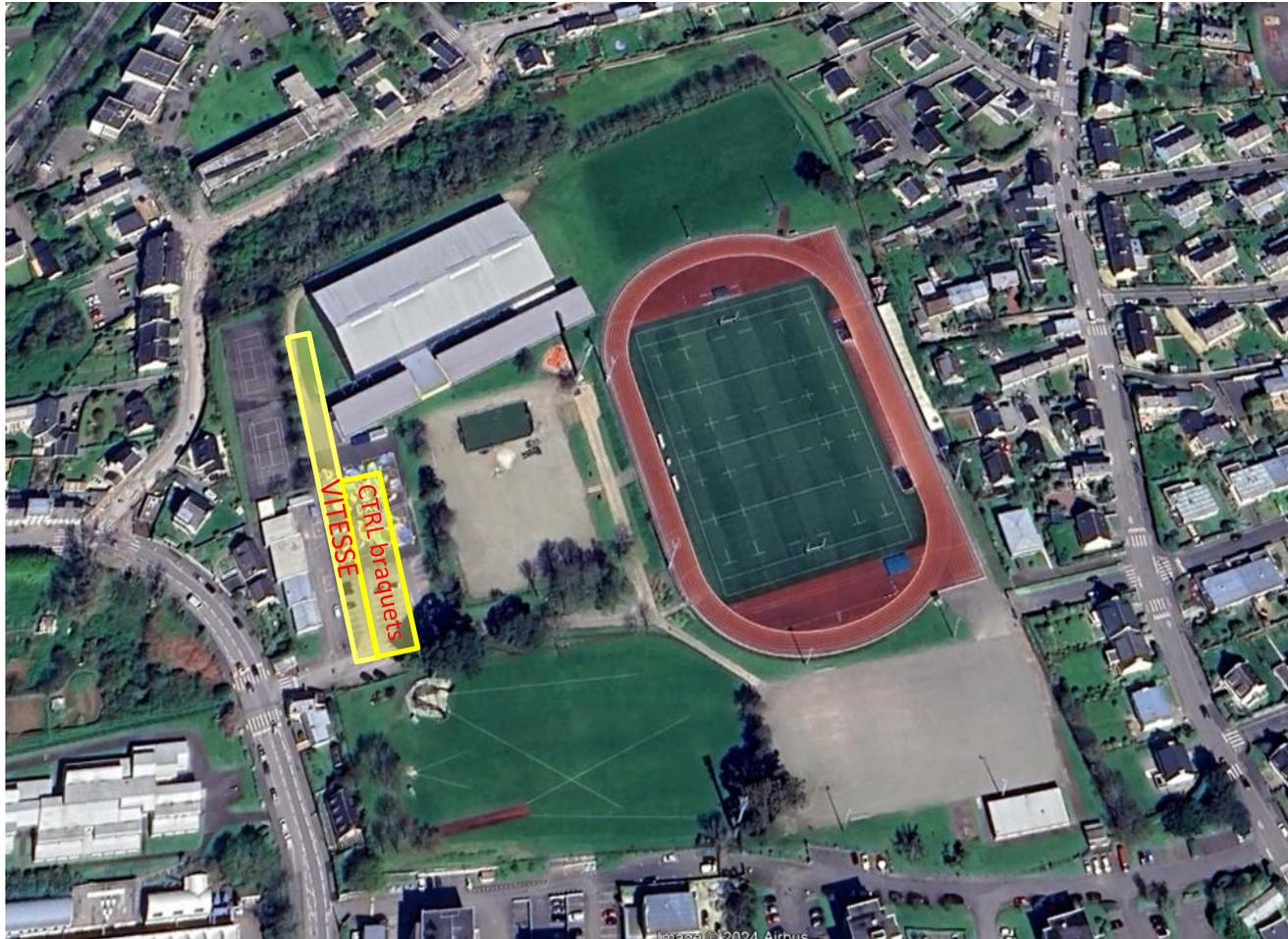
**Toute absence à l'heure de départ induira un départ à la fin de la liste des coureurs.**

**Pas de décalage d'heure.**

**Les entrainements sur le circuit la veille et le jour de l'épreuve sont interdits sous peine d'être déclassé en dernière place de l'épreuve.**

## Article 2.5 – Epreuve de vitesse (suite)

### 2.5.2 Terrain



## Article 2.6 – Epreuve sur route

### 2.6.1 Généralités

Cette épreuve concerne toutes les catégories.

L'épreuve se déroule sur deux circuits fermés de 2.180 km et 0.620 km situés dans la zone de Kergaradec.

Il sera à parcourir plusieurs fois suivant la catégorie :

Catégories	Circuit	Nombre de tours	Distance totale
U7	Petite boucle	1 tour	0.620 km
U9	Grande boucle	2 tours	4.360 km
U11	Grande boucle	5 tours	10.900 km
U13	Grande boucle	7 tours	15.260 km

Chaque vélo devra être équipé du transpondeur associé au coureur sur la fourche avant droite.

Les coureurs devront se présenter au contrôle des braquets, 15 minutes avant l'épreuve. Ils ne devront pas quitter la zone à l'issue du contrôle.

Les concurrents seront rangés sur la ligne de départ selon leur classement à l'issue des épreuves matinales. Le départ libre sera donné à la ligne d'arrivée.

La reconnaissance du circuit sera autorisée, sous la responsabilité des éducateurs, après sa fermeture à la circulation.

Les bidons sur les vélos sont autorisés pour la catégorie U13. Les ravitaillements pendant l'épreuve sont en revanche interdits.

Les dépannages après crevaisons constatées par les arbitres se feront exclusivement dans la zone prévue à cet effet à proximité du podium d'arrivée (pas de tour). Le non-respect de cette règle se traduira par le déclassement du coureur en dernière position de l'épreuve.

Un motard de sécurité accompagnera le ou les derniers de chaque épreuve.

L'arbitre présent dans la voiture ouvreuse se chargera de noter les concurrents doublés.

Il est rappelé aux jeunes compétiteurs qu'il est interdit de lever le ou les bras lors du passage sur la ligne d'arrivée sous peine de déclassement.



**A bientôt !**

**27 avril 2025**

**TROPHEE  
DEPARTEMENTAL  
DES ECOLES  
DE CYCLISME**

**BREST** 

**A très vite !**